STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER
ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate: 23 mars 2012

LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE DU COMTE DE MONROE, SANDRA DOORLEY; LE CHEF DE LA POLICE DE ROCHESTER, JAMES SHEPPARD; ET LES FAMILLES DES VICTIMES DE CRIMES ACCLAMENT L'EXTENSION DE LA BANQUE DE DONNEES ADN DANS L'ETAT DE NEW YORK

La nouvelle loi étend l'accès au test et à la découverte ADN pour les accusés

Le Lieutenant Gouverneur Robert J. Duffy s'est joint aujourd'hui à la Procureure de la République du Comté de Monroe, Sandra Doorley, le Chef de la Police de Rochester, James M. Sheppard et Betsy McCabe – mère d'une victime de meurtre – acclame la récente loi adoptée du Gouverneur Cuomo qui étend la Banque de Données ADN dans l'Etat de New York et servira à renforcer la sécurité dans les communautés du Comté de Monroe.

Au début de cette semaine, le Gouverneur Cuomo a été rejoint par le Représentant de la Majorité du Sénat Dean Skelos et le Président de l'Assemblée Sheldon Silver pour ratifier le projet de loi historique qui fait de New York le premier état de la nation à avoir une loi sur l'ADN étendu à tous les crimes.

« Le Gouverneur Cuomo a obtenu une extension historique de la banque de données ADN de notre Etat, faisant ainsi New York un leader national se servant de l'usage d'ADN pour renforcer notre système de justice pénale », a déclaré le Lieutenant Gouverneur Duffy. « L'extension de la banque de données permettra aux forces de l'ordre de sécuriser les résidents du Comté de Monroe et de l'ensemble de l'Etat tout en donnant une chance aux condamnés à tort l'occasion de pouvoir justifier leur innocence. Ceci est une grand victoire de justice pour tous les New Yorkais. »

Le Secrétaire Adjoint de l'Etat de New York pour la sécurité publique, Elizabeth Glazer, a déclaré : « Etendre la banque de données ADN est l'assurance que la science, et non la chance, sera la méthode avec laquelle nous empêcherons et résoudrons les crimes. Pendant des années, d'innombrables New Yorkais ont été victimisés parce que moins de la moitié des délinquants condamnés étaient obligés de soumettre un échantillon ADN. Désormais, cette lacune a été comblée. En adoptant le projet de loi sur l'ADN, nous avons assuré que justice sera rendue aux victimes, que les New Yorkais seront protégés des crimes, et que les condamnés à tort auront accès à la banque de données pour les aider à se disculper. »

Selon le Procureur de la République, Doorley, « Depuis sa mise en place, la banque de données ADN de New York à aider nos forces de l'ordre à élucider des milliers de crimes à New York aussi bien que dans le pays entier. Comme bien d'autres Procureurs de la République, J'ai accordé mon soutien au projet de loi du Gouverneur afin d'étendre notre banque de données sachant qu'il allait au delà d'une simple collecte d'échantillons, il s'agissait là d'une possibilité d'apporter de l'espoir et rendre justice aux victimes de crimes et leurs familles ».

Le Chef, Sheppard, a déclaré, « j'ai personnellement vu comment la technologie d'ADN a donner de l'espoir aux familles des victimes; et a permis aux officiers d'identifier les criminels responsables de la mort des victimes tant aimées par leurs familles. En créant une Banque de Données ADN Tous-Crimes, le Gouverneur Cuomo fourni un outil important aux officiers travaillant tous les jours sur les dossiers des suspects encore non identifier. »

Betsy McCabe a déclaré, « Ma fille, Karen Marie Turtu, a été trouvée étranglée et battu à mort dans une congère derrière un restaurant dans une ville en février 1993. La mort de Karen serait restée impunie si ce n'était la collaboration d'un officier de police, le laboratoire du crime, et du procureur faisant usage des preuves d'ADN pour identifier le meurtrier. Etendre la banque de données ADN à New York est un indicateur que les autres familles n'auront pas à subir ce que j'ai subit – 14 ans dans l'angoisse de savoir et de se demander si justice serait rendue. Je voudrais remercier le Gouverneur Cuomo de mettre l'intérêt des New Yorkais comme moi en première position et faire l'extension de la banque de sonnées une priorité ».

La banque de données ADN de l'Etat de New York a été créée en 1996. Depuis cette date, la banque de données a aidé les procureurs à résoudre presque 2 900 crimes. La preuve ADN a aussi aidé à disculper 27 New Yorkais.

A compter du 1er octobre 2012, des échantillons ADN seront prélevés sur tous les condamnés de délit ou d'infraction selon la Loi Pénale. La loi n'est pas rétroactive et ne s'applique pas aux enfants impliqués dans des affaires devant les tribunaux des familles ou aux jeunes délinquants. Egalement, les délinquants condamnés pour la première fois pour détention de marijuana ne seront pas obligés de soumettre un échantillon ADN.

La nouvelle loi implique les réformes suivantes du système judiciaire pénal de l'état :

- **Extension d'ADN « Tous Crimes »:** Auparavant, la loi de l'Etat permettait seulement le prélèvement d'ADN sur 48 pour cent des auteurs condamnés de délit selon la loi pénale. Par conséquent, l'Etat de New York manquait d'une grande opportunité pour éviter des souffrances inutiles que souffrent les victimes de crimes et ratait l'occasion de se servir d'un grand outil qui l'aurait permis de disculper les innocents.

- **Accès étendu pour certains accusés de crime au test ADN:** Cette législation permettra aux défendeurs accusés de crimes particuliers, condamnés après avoir plaidé coupables, d'avoir accès au test ADN pour démontrer leur innocence. De plus, les accusés de crimes seront autorisés à effectuer une requête auprès du tribunal pour comparer les preuves sur la scène de crime avec la banque de données ADN de l'Etat. Ensemble, ces réformes permettront d'assurer que les accusés innocents ne soient pas condamnés, ou, s'ils sont condamnés après une plaidoirie, qu'ils puissent démontrer leur innocence.

- **Accès étendu à la découverte pour certains accusés de crimes après le procès :** Dans des circonstances limitées, les accusés pourront rechercher la découverte de biens, afin de démontrer leur innocence après leur condamnation. Une telle découverte fournira à la

cour la preuve nécessaire pour prendre une décision adéquate sur une motion de défendeur sur ce recours.

Le Centre des Enquêtes de la Police scientifique de l'Etat de New York à Albany peut traiter 10 000 échantillons d'ADN de condamnés par mois. La proposition d'extension du Gouverneur portera le total mensuel à moins de 7 000 et ne créera pas de retards.

###